

	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</p> <p>Extrait du registre des décisions du conseil communautaire</p> <p>DÉCISION DU PRÉSIDENT</p>	<p>CA-PDT-2026-</p> <p>242</p>
---	--	--

**Demande de subvention auprès de la DRAC Île-de-France
au bénéfice du Musée intercommunal d'Étampes pour l'année 2026**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2026-05 du 7 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, afin de prendre toute décision concernant la sollicitation de subventions et participations auprès de tout organisme financeur, aux taux les plus élevés afin de financer tout projet, tant en fonctionnement qu'en investissement ;

CONSIDÉRANT que la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC) subventionne le Musée intercommunal d'Étampes au titre de l'appellation « Musée de France » ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) faisant suite à la présentation de ses projets auprès de la DRAC Île-de-France au bénéfice du Musée intercommunal d'Étampes pour l'année 2026 a obtenu un accord de subvention à hauteur de 29 000 € ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 29 000 € de la DRAC Île-de-France au bénéfice du Musée intercommunal d'Étampes.

ARTICLE 2 : De signer tous les documents afférents à l'attribution et au versement de cette subvention.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr;

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Direction des Affaires Culturelles.
- Direction des Moyens Généraux.

Étampes, le **29 OCT. 2026**

Le Président,

Johann MITTELHAUSSER



Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

Service : Musées
Affaire suivie par : FAUGÈRE Emilie
Tél : 01 56 06 50 02
Courriel : emilie.faugere@culture.gouv.fr
PJ : arrêté

Paris, le 26 AOÛT 2026

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité une aide financière auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté par lequel l'État alloue une subvention de 29 000 € en 2026 à la communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne, au bénéfice du musée intercommunal d'Étampes. Cette aide financière est répartie comme suit entre les différents projets :

- Une subvention de 3 000 € est attribuée pour la mission d'accompagnement de la rédaction du nouveau projet scientifique et culturel du musée ;
- Une aide de 16 000 € est allouée pour l'inventaire de gestion des collections ;
- Une subvention de 3 000 € pour l'achat de matériel et de mobilier de conservation préventive ;
- Une aide de 7 000 € est attribuée pour la restauration d'un ensemble de 97 dessins encollés de Narcisse Berchère composant l'album *Étampes et ses environs* et de l'huile sur toile *Scène exotique*.

Mes services sont chargés de procéder au versement de l'aide de l'État dont je souhaite qu'elle puisse soutenir efficacement la réalisation de votre projet.

Je vous remercie de veiller au respect des prescriptions formulées dans ce document et notamment aux articles concernant vos supports de communication, ainsi que les modalités de liquidation de la subvention.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

P/0 Le directeur régional des affaires culturelles

Edward de LUMLEY

Le Directeur régional adjoint
des affaires culturelles d'Île-de-France

François MARIE

Monsieur Johann MITTELHAUSSER
Président
Communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne
76 rue Saint Jacques
91150 ÉTAMPES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

Arrêté préfectoral

Subvention de fonctionnement

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

Vu le régime cadre exempté de notification N°SA. 111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

Vu le règlement (UE) 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu le décret n° 2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris- M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté ministériel du 1er septembre 2025 portant nomination (directions régionales des affaires culturelles) ;

Vu l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00006 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Edward de LUMLEY, directeur régional des affaires culturelles de la région d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté n° 2026-077 du 16 juin 2026 portant subdélégation de signature de Monsieur Edward de LUMLEY, directeur régional des affaires culturelles de la région d'Île de France, en matière d'ordonnancement secondaire à ses collaborateurs ;

Vu le plan de lutte 2025-2027 contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture présenté le 7 mars 2025 ;

Vu la demande de subvention de la **communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne** déposée le **5 mars 2026**.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'administration contribue financièrement au projet décrit en annexe au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

ARTICLE 2 : Au titre de l'exercice 2026, une subvention de **29 000 € (Vingt-neuf mille euros)** en autorisations d'engagement et crédits de paiement est attribuée à la **communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne**, au bénéfice du musée intercommunal d'Étampes. Cette aide financière est répartie comme suit entre les différents projets :

- Une subvention de 3 000 € est attribuée pour la mission d'accompagnement de la rédaction du nouveau projet scientifique et culturel du musée ;
- Une aide de 16 000 € est allouée pour l'inventaire de gestion des collections ;
- Une subvention de 3 000 € pour l'achat de matériel et de mobilier de conservation préventive ;
- Une aide de 7 000 € est attribuée pour la restauration d'un ensemble de 97 dessins encollés de Narcisse Berchère composant l'album *Étampes et ses environs* et de l'huile sur toile *Scène exotique*.

Forme juridique : Communauté d'agglomération

N° SIRET : 200 017 846 00045

Adresse du siège social : 76 rue Saint Jacques - 91150 ÉTAMPES

ARTICLE 3 : La présente subvention sera liquidée par versement unique sur le compte ouvert au nom de :

Communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne

N° IBAN : FR74 3000 1003 74D9 1000 0000 043

BIC : BDFEFRPPCCT

ARTICLE 4 : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France pour l'année 2026.

Domaine fonctionnel : 0175-03-05	Catégorie : 63 - Transfert aux collectivités territoriales
Code activité : 17500100108	Libellé de l'activité : Autres dispositifs Rech. Prom. Musées - Hors CPER
Dispositif : Mission d'accompagnement pour la rédaction du nouveau PSC et inventaire de gestion des collections	Montant : 19 000 €

Domaine fonctionnel : 0175-03-05	Catégorie : 63 - Transfert aux collectivités territoriales
----------------------------------	--

Code activité : 17500100302	Libellé de l'activité : Restaurat° et conservation préventive - Hors CPER
Dispositif : Achat de matériel et de mobilier de conservation préventive et restauration des collections	Montant : 10 000 €

ARTICLE 5 : Le bénéficiaire de la subvention s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du préfet de la région d'Île-de-France, accompagnée de la mention écrite suivante : « Projet soutenu par le ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France » sur tous supports de communication relatifs à l'opération (dossier de presse, programme, affiche, carton d'invitation, site internet, etc.). Le logotype de la préfecture de région s'obtient par messagerie électronique à : infocom.idf@culture.gouv.fr.

ARTICLE 6 : Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice, un compte d'emploi de la somme perçue.

ARTICLE 7 : En cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'action ou d'utilisation de la subvention non conforme à l'objet défini, l'Etat se réserve le droit de mettre fin à son aide et d'exiger le versement total ou partiel des sommes perçues au Trésor Public.

ARTICLE 8 : Le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France et le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Les annexes I et II font partie intégrante du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12.6 AOÛT 2026

7/0
Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris et par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles

Edward de LUMLEY

Le Directeur régional adjoint
des affaires culturelles d'Ile-de-France

François MARIE

La direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Les informations recueillies pour le traitement des subventions font l'objet d'une gestion informatisée par la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France pour une meilleure efficacité de traitement et de paiement. Les données sont conservées pendant toute la durée de validité de votre dossier de demande de subvention. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent en contactant le délégué à la protection des données du ministère de la Culture.

ANNEXE I : LE PROJET

Obligation :

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet ci-dessous, destiné à réaliser des missions culturelles visées en préambule.

Projet 1 : Nouveau Projet Scientifique et Culturel du Musée intercommunal d'Etampes

a) Objectifs :

Mission d'accompagnement pour la rédaction du nouveau Projet Scientifique et Culturel du Musée intercommunal d'Etampes, en collaboration avec MM CONSULTANT.

Signature du PSC prévu à l'été 2026.

Le Musée intercommunal d'Etampes est fermé au public depuis janvier 2022 en raison de désordres structurels du bâtiment. En conséquence, les collections ont été transféré vers leur lieu de repli au Centre Culturel de Méréville où des réserves ont été aménagées.

Parallèlement, la collectivité de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne a acquis un ensemble immobilier en vue d'y implanter le future Musée-CIAP de l'Etampois Sud-Essonne à l'horizon 2030.

Afin de préfigurer dans les meilleures conditions ce projet, il est indispensable pour le Musée intercommunal d'Etampes de réaliser un nouveau Projet Scientifique et Culturel. Le premier étant validité depuis 2006 (révisé en 2010).

b) Publics visés :

Personnel du Musée, élus de la CA Etampois Sud-Essonne.

c) Localisation :

Etampes

Projet 2 : Inventaire sommaire de gestion des collections du Musée intercommunal

a) Objectifs :

En vue de l'ouverture d'un nouveau Musée intercommunal à Etampes à l'horizon 2030, la CA Etampois Sud-Essonne, tutelle administrative du Musée intercommunal, souhaite réaliser un inventaire sommaire de gestion devant permettre une appréhension générale des collections pour la préparation de :

- la gestion de l'inventaire des collections du Musée intercommunal,
- La future muséographie,
- Le chantier des collections à venir et leur redéploiement,
- Le récolement des collections (2026-2035).

b) Publics visés :

Equipe scientifique et personnel du Musée intercommunal d'Etampes, Service Musée-Patrimoine de la CAESE, élus de la CAESE

c) Localisation :

Etampes

Projet 3 : Achat de Matériel et de Mobilier de Conservation Préventive

a) Objectifs :

Achat de matériel et de mobilier de conservation préventive pour le stockage, le conditionnement, la manutention et la préservation des collections du Musée intercommunal dont les réserves ont été aménagées au Centre Culturel de Méréville.

b) Publics visés :

Equipe technique du Musée (régisseurs, conservateur, responsable)

c) Localisation :

Etampes

Projet 4 : Restauration des collections

a) Objectifs :

Demande de soutien financier relatif aux programmes de restauration des collections présentés en Commission Scientifique Régionale de Restaurations des Musées de France. Lors de la Commission Scientifique Régionale de Restauration des Collections des Musées de France à la DRAC Ile-de-France en date du 18 septembre 2025, le Musée intercommunal d'Etampes a présenter trois projets de restauration dont deux ont reçu un avis favorable de la part de la CSRR :

- Phase 3 de la restauration d'un ensemble de 97 dessins de Narcisse Berchère composant l'album "Etampes et ses environs", diverses techniques d'arts graphiques (aquarelle, lavis, plume) encollés sur les planches support de 60 x 45 cm.
- Restauration du support et de la couche picturale d'une huile sur toile : Ecole française, "Scène exotique", vers 1850-1900, 120 x 201 cm.

b) Publics visés :

Personnel du Musée, tout public

c) Localisation :

Etampes

ANNEXE II BUDGET GLOBAL PAR PROJET

Année 2026

Charges	Montant sans les centimes	Produits	Montant sans les centimes
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats	0 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0 €
601 - Achats matières et fournitures	0 €	73 - Concours publics	0 €
606 - Autres fournitures	0 €	74 - Subventions d'exploitation ⁽¹⁾	22 400 €
61 - Services extérieurs	0 €	État (préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités) :	
613 - Locations	0 €	Ministère de la culture (DRAC, ...) :	11 200 €
615 - Entretien et réparation	0 €	Autres ministères (indiquer les noms) :	0 €
616 - Assurance	0 €	Conseil(s) Régional(aux) :	
618 - Documentation	0 €	à détailler ..	0 €
		Conseil(s) Départemental(aux) :	
62 - Autres services extérieurs	22 400 €	à détailler ..	0 €
622 - Rémunérations intermédiaires et honoraires	22 400 €	à détailler ..	0 €
623 - Publicité, publication	0 €	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
625 - Déplacements, missions	0 €	CA ETAMPOIS SUD-ESSONNE	11 200 €
627 - Services bancaires, autres	0 €	à détailler ..	0 €
		Organismes sociaux (CAF, etc.) :	
63 - Impôts et taxes	0 €	à détailler ..	0 €
631 - Impôts et taxes sur rémunération	0 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) :	
633 - Autres impôts et taxes	0 €	à détailler ..	0 €
64 - Charges de personnel	0 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés) :	
641 - Rémunération des personnels	0 €	à détailler ..	0 €
645 - Charges sociales	0 €	Autres établissements publics :	
Autres charges de personnel	0 €	à détailler ..	0 €
		Aides privées (fondation) :	
		à détailler ..	0 €
66 - Autres charges de gestion courante	0 €	75 - Autres produits de gestion courante	0 €
		756 - Cotisations	0 €
		758 - Dons manuels - Mécénat	0 €
66 - Charges financières	0 €	76 - Produits financiers	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	77 - Produits exceptionnels	0 €
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	0 €	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0 €	79 - Transfert de charges	0 €
Charges indirectes réparties affectées au projet		Ressources propres affectées au projet	
Charges fixes de fonctionnement	0 €		
Frais financiers	0 €		
Autres	0 €		
Total des charges	22 400 €	Total des produits	22 400 €
Contribution volontaires en nature ⁽²⁾			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature	0 €	870 - Dons en nature	0 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0 €	871 - Prestations en nature	0 €
862 - Prestations	0 €		
864 - Personnel bénévole	0 €	875 - Bénévolat	0 €
Total	22 400 €	Total	22 400 €

Charges	Montant sans les centimes	Produits	Montant sans les centimes
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats	0 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0 €
601 - Achats matières et fournitures	0 €	73 - Concours publics	0 €
606 - Autres fournitures	0 €	74 - Subventions d'exploitation ⁽¹⁾	23 500 €
61 - Services extérieurs	0 €	État (préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités) :	
613 - Locations	0 €	Ministère de la culture (DRAC, ...)	23 500 €
615 - Entretien et réparation	0 €	Autres ministères (indiquer les noms)	0 €
616 - Assurance	0 €	Conseil(s) Régional(aux) :	
618 - Documentation	0 €	à détailler...	0 €
		Conseil(s) Départemental(aux) :	
62 - Autres services extérieurs	47 064 €	à détailler...	0 €
622 - Rémunérations intermédiaires et honoraires	47 064 €	à détailler...	0 €
623 - Publicité, publication	0 €	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
625 - Déplacements, missions	0 €	CA ETAMPOIS SUD-ESSONNE	23 584 €
627 - Services bancaires, autres	0 €	à détailler...	0 €
		Organismes sociaux (CAF, etc.) :	
63 - Impôts et taxes	0 €	à détailler...	0 €
631 - Impôts et taxes sur rémunération	0 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) :	
633 - Autres impôts et taxes	0 €	à détailler...	0 €
64 - Charges de personnel	0 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés) :	
641 - Rémunération des personnels	0 €	à détailler...	0 €
645 - Charges sociales	0 €	Autres établissements publics :	
Autres charges de personnel	0 €	à détailler...	0 €
		Aides privées (fondation) :	
		à détailler...	0 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	75 - Autres produits de gestion courante	0 €
		756 - Coisations	0 €
		758 - Dons manuels - Mécénat	0 €
66 - Charges financières	0 €	76 - Produits financiers	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	77 - Produits exceptionnels	0 €
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	0 €	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0 €	79 - Transfert de charges	0 €
Charges indirectes réparties affectées au projet		Ressources propres affectés au projet	
Charges fixes de fonctionnement	0 €		
Frais financiers	0 €		
Autres	0 €		
Total des charges	47 064 €	Total des produits	47 064 €
Contribution volontaires en nature ⁽²⁾			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature	0 €	870 - Dons en nature	0 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0 €	871 - Prestations en nature	0 €
862 - Prestations	0 €		
864 - Personnel bénévole	0 €	875 - Bénévolat	0 €
Total	47 064 €	Total	47 064 €

Charges	Montant sans les centimes	Produits	Montant sans les centimes
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats	10 685 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0 €
601 - Achats matières et fournitures	10 685 €	73 - Concours publics	0 €
606 - Autres fournitures	0 €	74 - Subventions d'exploitation ⁽¹⁾	20 684 €
61 - Services extérieurs	0 €	État (préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités) :	
613 - Locations	0 €	Ministère de la culture (DRAC, ...)	10 300 €
615 - Entretien et réparation	0 €	Autres ministères (indiquer les noms)	0 €
616 - Assurance	0 €	Conseil(s) Régional(aux) :	
618 - Documentation	0 €	à détailler...	0 €
		Conseil(s) Départemental(aux) :	
62 - Autres services extérieurs	9 999 €	à détailler...	0 €
622 - Rémunérations intermédiaires et honoraires	9 999 €	à détailler...	0 €
623 - Publicité, publication	0 €	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
625 - Déplacements, missions	0 €	CA ETAMPOIS SUD-ESSONNE	10 384 €
627 - Services bancaires, autres	0 €	à détailler...	0 €
		Organismes sociaux (CAF, etc.) :	
63 - Impôts et taxes	0 €	à détailler...	0 €
631 - Impôts et taxes sur rémunération	0 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) :	
633 - Autres impôts et taxes	0 €	à détailler...	0 €
64 - Charges de personnel	0 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés) :	
641 - Rémunération des personnels	0 €	à détailler...	0 €
645 - Charges sociales	0 €	Autres établissements publics :	
Autres charges de personnel	0 €	à détailler...	0 €
		Aides privées (fondation) :	
		à détailler...	0 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	75 - Autres produits de gestion courante	0 €
		756 - Colisations	0 €
		758 - Dons manuels - Mécénat	0 €
66 - Charges financières	0 €	76 - Produits financiers	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	77 - Produits exceptionnels	0 €
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	0 €	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0 €	79 - Transfert de charges	0 €
Charges indirectes réparties affectées au projet		Ressources propres affectés au projet	
Charges fixes de fonctionnement	0 €		
Frais financiers	0 €		
Autres	0 €		
Total des charges	20 684 €	Total des produits	20 684 €
Contribution volontaires en nature ⁽²⁾			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature	0 €	870 - Dons en nature	0 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0 €	871 - Prestations en nature	0 €
862 - Prestations	0 €		
864 - Personnel bénévole	0 €	875 - Bénévolat	0 €
Total	20 684 €	Total	20 684 €

Charges	Montant sans les centimes	Produits	Montant sans les centimes
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats	0 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0 €
601 - Achats matières et fournitures	0 €	73 - Concours publics	0 €
606 - Autres fournitures	0 €	74 - Subventions d'exploitation ⁽¹⁾	8 400 €
61 - Services extérieurs	0 €	État (préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités) :	
613 - Locations	0 €	Ministère de la culture (DRAC, ...)	8 400 €
615 - Entretien et réparation	0 €	Autres ministères (indiquer les noms)	0 €
616 - Assurance	0 €	Conseil(s) Régional(aux) :	
618 - Documentation	0 €	à détailler...	0 €
		Conseil(s) Départemental(aux) :	
62 - Autres services extérieurs	16 928 €	à détailler...	0 €
622 - Rémunérations intermédiaires et honoraires	16 928 €	à détailler...	0 €
623 - Publicité, publication	0 €	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
625 - Déplacements, missions	0 €	CA ETAMPOIS SUD-ESSONNE	8 528 €
627 - Services bancaires, autres	0 €	à détailler...	0 €
		Organismes sociaux (CAF, etc.) :	
63 - Impôts et taxes	0 €	à détailler...	0 €
631 - Impôts et taxes sur rémunération	0 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) :	
633 - Autres impôts et taxes	0 €	à détailler...	0 €
64 - Charges de personnel	0 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés) :	
641 - Rémunération des personnels	0 €	à détailler...	0 €
645 - Charges sociales	0 €	Autres établissements publics :	
Autres charges de personnel	0 €	à détailler...	0 €
		Aides privées (fondation) :	
		à détailler...	0 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	75 - Autres produits de gestion courante	0 €
		756 - Collations	0 €
		758 - Dons manuels - Mécénat	0 €
66 - Charges financières	0 €	76 - Produits financiers	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	77 - Produits exceptionnels	0 €
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	0 €	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0 €	79 - Transfert de charges	0 €
Charges indirectes réparties affectées au projet		Ressources propres affectés au projet	
Charges fixes de fonctionnement	0 €		
Frais financiers	0 €		
Autres	0 €		
Total des charges	16 928 €	Total des produits	16 928 €
Contribution volontaires en nature ⁽²⁾			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature	0 €	870 - Dons en nature	0 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0 €	871 - Prestations en nature	0 €
862 - Prestations	0 €		
864 - Personnel bénévole	0 €	875 - Bénévolat	0 €
Total	16 928 €	Total	16 928 €